

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 août 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 66 b) de l'ordre du jour provisoire*
**Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise
en œuvre et appui international**

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

**Les causes des conflits et la promotion d'une paix
et d'un développement durables en Afrique****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [72/311](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les ans des obstacles persistants et des défis nouveaux qui entravent la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, y compris des causes profondes de conflit et des conditions propices au développement durable, ainsi que de l'action menée et de l'aide apportée par le système des Nations Unies. Dans le présent rapport, le Secrétaire général rend compte des progrès réalisés sur la voie de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique, des obstacles persistants et des défis nouveaux ainsi que de l'action menée et de la démarche suivie par le système des Nations en Afrique pour la période allant de juillet 2018 à juin 2019.

Dans sa résolution [72/311](#) également, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général d'élaborer des propositions de politique générale sur les questions soulevées dans son précédent rapport ([A/73/273-S/2018/566](#)), ayant trait aux difficultés persistantes liées aux déplacements forcés en Afrique. Ce thème s'inscrit dans le cadre de celui choisi par l'Union africaine pour l'année 2019, à savoir « Réfugiés, rapatriés, et déplacés internes : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique ». Le déplacement forcé, interne ou externe, a atteint un niveau de crise mondiale complexe qui a de lourdes conséquences sur les plans politique, socioéconomique, humanitaire et environnemental, ainsi que sur ceux de la sécurité, des droits de l'homme et du développement, en particulier pour ce qui est du projet commun

* [A/74/150](#).



d'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Pour trouver et mettre en œuvre des solutions durables face à ce défi, il est donc nécessaire d'adopter une démarche complète, intégrée, coordonnée et inclusive, visant notamment à promouvoir la collaboration et les partenariats multisectoriels et multipartites, et de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés dus à des conflits. Le Sommet humanitaire mondial de l'Union africaine, et le Forum mondial sur les réfugiés organisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui se tiendront tous deux en 2019, seront l'occasion de renforcer encore l'action dans ce domaine. Ces deux manifestations permettront de mener une réflexion commune et de dresser un bilan des progrès réalisés jusqu'à présent, de mettre en avant des exemples de bonnes pratiques et la solidarité de l'Afrique en matière d'accueil des personnes déplacées et de rechercher des moyens de mobiliser un soutien politique, des partenariats et la solidarité internationale afin de promouvoir des solutions novatrices et durables pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés en Afrique.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 72/311 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les ans des obstacles persistants et des défis nouveaux qui entravent la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, y compris des causes profondes des conflits et des conditions propices au développement durable, ainsi que de l'action menée et de l'aide apportée par le système des Nations Unies. Dans le présent rapport, le Secrétaire général rend compte des progrès réalisés sur la voie de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique, des obstacles persistants et des défis nouveaux ainsi que de l'action menée et de la démarche suivie par le système des Nations en Afrique pendant la période à l'examen. Élaboré en consultation avec les membres de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique et coordonné par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le rapport aborde également la question des déplacements forcés en Afrique qui avait été soulevée dans le précédent rapport (A/73/273-S/2018/566), et des recommandations et des propositions y sont présentées en vue de s'attaquer aux causes profondes de ces déplacements et de promouvoir des solutions durables.

2. L'accent mis sur la recherche de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique coïncide non seulement avec le thème choisi par l'Union africaine pour l'année 2019 et intitulé « Réfugiés, rapatriés, et déplacés internes : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique », mais aussi avec la célébration des cinquantième et dixième anniversaires de l'adoption de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), respectivement. Le présent rapport est destiné à contribuer directement à la réalisation de l'objectif de l'Union africaine qui est d'apporter une vision d'ensemble des déplacements forcés en Afrique¹.

II. Année à l'examen

3. Pendant la période à l'examen, les pays d'Afrique ont continué de faire preuve de solidarité en accueillant un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, ils se sont montrés plus déterminés et résolus à mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'Union africaine, porteur de transformations, et ont fait d'importants progrès sur les plans économique, social, politique et institutionnel et sur celui du développement. Sur le plan économique, la Commission économique pour l'Afrique² a estimé que la croissance allait passer de 3,2 % en 2018 à 3,4 % en 2019, en raison principalement du niveau élevé de consommation privée, de la hausse de la production de pétrole et de l'augmentation de la demande mondiale dans ce domaine, ainsi que de la légère hausse des prix des produits de base. En outre, les investissements dans les infrastructures publiques ont fortement augmenté, en particulier dans les pays qui ne sont pas dotés de ressources naturelles commercialisables, ce qui a favorisé la croissance économique.

¹ Union africaine, Note conceptuelle sur le thème de l'année : « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique », document EX.CL/1112(XXXIV)Rev.1.

² *Economic Report on Africa 2019: Fiscal Policy for Financing Sustainable Development in Africa* (Publications des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.K.2).

4. Cette croissance n'a toutefois pas été suffisante pour éliminer la pauvreté ni pour atteindre les autres objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; elle a en outre reposé en grande partie sur des secteurs à forte intensité de carbone qui ne sont pas compatibles avec les objectifs en matière de durabilité environnementale. Pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable, l'Organisation des Nations Unies estime que l'Afrique devra mobiliser 11 % de son produit intérieur brut (PIB) chaque année pendant les 10 prochaines années pour combler son déficit de financement. Avec un ratio moyen de recettes fiscales par rapport au PIB inférieur à 16 %, une mobilisation de ressources internes efficace et efficiente permettrait de combler une part importante du déficit de financement.

5. Pour accélérer sa croissance économique, l'Afrique doit stimuler les investissements dans les infrastructures et dans les capacités productives, en particulier ceux à même d'absorber les capacités de sa forte population de jeunes, afin de contribuer à améliorer la compétitivité, de créer des emplois décents et de promouvoir l'intégration régionale. Les pays d'Afrique doivent également s'attaquer aux facteurs et aux causes profondes de l'insécurité, de la fragilité, des conflits violents et des déplacements forcés, parmi lesquels le terrorisme et l'extrémisme. Lorsqu'il sera pleinement appliqué, l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, entré en vigueur en mai 2019 et officiellement lancé en juillet 2019, permettra d'augmenter les échanges commerciaux en Afrique et d'avancer dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en favorisant une croissance socioéconomique inclusive et une transformation structurelle du continent.

6. Dans son rapport le plus récent³, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs a indiqué que l'état de la gouvernance en Afrique s'était globalement amélioré et que des résultats tangibles avaient été obtenus en matière de gouvernance et de gestion économiques ainsi que de gouvernance des entreprises. Des progrès ont été faits en matière de gouvernance démocratique et politique, notamment pour ce qui est de la gestion des processus électoraux, comme l'on montré les 27 pays africains qui ont tenu des élections en 2018 et ceux qui en ont organisées en 2019 jusqu'à ce jour, à savoir la Mauritanie, le Nigéria, le Sénégal et l'Afrique du Sud, ainsi qu'en ce qui concerne l'instauration de la parité femmes-hommes au gouvernement en Éthiopie, en Guinée-Bissau et en Afrique du Sud. Certains éléments alarmants ont également montré qu'il était urgent de faire preuve de pragmatisme et de promouvoir les principes démocratiques et les institutions, la participation du public et la bonne gouvernance, y compris le constitutionnalisme et le respect de l'état de droit, ainsi que d'aligner les plans nationaux de développement sur les aspirations et objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

7. D'autres progrès ont été faits sur le plan politique, notamment, dans la Corne de l'Afrique : le rapprochement entre l'Éthiopie et l'Érythrée, la signature d'un accord tripartite entre l'Éthiopie, l'Érythrée et la Somalie et le rétablissement des relations diplomatiques entre Djibouti et l'Érythrée et entre l'Érythrée et la Somalie. Tous ces éléments devraient fortement contribuer à la paix et à la sécurité régionales, à la stabilité, au développement économique et à l'intégration de la région. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique exercera ses bons offices en collaboration étroite avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement et avec d'autres organisations régionales et sous-régionales en vue de consolider les acquis en matière de paix et de sécurité et de renforcer les capacités sous-régionales de lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui alimentent l'insécurité.

³ Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en collaboration avec l'Architecture africaine de gouvernance, « Africa governance report: promoting African Union shared values », janvier 2019.

8. La poursuite des consultations et de la coopération après la signature de l'accord de partage du pouvoir en août 2018 et de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud en septembre 2018 permet d'être optimiste quant au renouvellement du processus de paix dans le pays. En République centrafricaine, la mise en œuvre effective de l'accord signé entre le Gouvernement et les 14 groupes armés du pays en février 2019, dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, devrait accélérer les efforts déployés pour contrer les effets de la violence persistante, rétablir la paix et la stabilité et relever les défis auxquels est confronté le pays en matière de développement.

9. Pendant la période à l'examen, des progrès ont également été faits sur le plan des institutions et des programmes dans divers domaines. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa feuille de route relative à l'Architecture africaine de paix et de sécurité, l'Union africaine a créé un Centre pour la reconstruction et le développement post-conflit, qui sera installé en Égypte. La contribution du Fonds pour la paix de l'Union africaine est passée de 80,6 millions de dollars en 2018 à environ 112 millions de dollars en mai 2019. La célébration annuelle, en septembre, du « Mois de l'amnistie en Afrique », a également encouragé la remise volontaire d'armes détenues illégalement dans le cadre de l'initiative de l'Union africaine intitulée « Faire taire les armes d'ici 2020 ». En septembre et décembre 2018, respectivement, l'Union africaine a lancé son programme « Jeunesse pour la paix en Afrique » et organisé la deuxième assemblée générale du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa) dans l'objectif de faire davantage participer les jeunes et les femmes aux efforts de médiation et de prévention des conflits. Les efforts faits par l'Union africaine en vue de promouvoir des systèmes éducatifs tenant compte des questions de genre en Afrique, en s'appuyant sur le plan stratégique de son Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique pour la période 2018-2020, a permis d'accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 et les progrès en vue d'atteindre les cibles correspondantes de l'Agenda 2063. Le lancement du Fonds d'excellence pour les femmes africaines en juin 2019 a constitué un véritable tournant dans la réalisation des objectifs relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ce Fonds a été conçu comme un fonds novateur d'investissement à impact social et environnemental destiné à contribuer à lever les obstacles structurels et à favoriser la croissance inclusive en Afrique.

10. D'autres évolutions sur le plan institutionnel ont été constatées, notamment le transfert de l'Agence du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique vers l'Agence de développement de l'Union africaine en vue de la coordination et de l'exécution des projets de développement régional et continental prioritaires aux fins de la réalisation de l'Agenda 2063. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, créé dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, a été davantage intégré au sein de l'Union africaine et, dans sa décision Assembly/AU/Dec.631(XXVIII), la Conférence de l'Union africaine a demandé au Mécanisme d'assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Compte tenu de l'élargissement considérable de son mandat, le Mécanisme jouera un rôle de premier plan en ce qui concerne les activités de l'Union africaine en matière de suivi des questions cruciales liées à la gouvernance, conformément aux engagements de référence pris dans le Programme et l'Agenda. En outre, l'Union africaine a pris des mesures concrètes en vue du lancement de son Agence humanitaire et organisé sa première réunion semestrielle de coordination avec les communautés économiques régionales, à Niamey en juillet 2019.

11. En dépit des progrès enregistrés, un certain nombre de difficultés ont persisté pendant la période à l'examen. Dans de nombreux pays africains, la croissance est menacée par le durcissement des politiques monétaires et l'adoption de nouvelles

politiques protectionnistes par les économies avancées, ainsi que par le risque de surendettement de certains pays. Malgré des progrès constants, les efforts de l'Afrique en matière de réduction de la pauvreté sont lents et n'ont pas progressé au même rythme que celui de l'accroissement de la population, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue étant toujours d'environ 390 millions. Bien qu'elles soient en baisse, les inégalités de revenus, mesurées par le coefficient de Gini, sont demeurées importantes, se situant à 0,44. Le taux de chômage s'est établi à un peu plus de 7 % en 2017 et ne devrait pas changer en 2019 compte tenu des efforts accrus faits par les pays en vue de diversifier leur économie.

12. Les mouvements populaires qui ont entraîné l'éviction des présidents algérien et soudanais ont montré l'étendue des défaillances en matière de gouvernance démocratique et à quel point il était nécessaire de mettre en place une gouvernance inclusive et participative qui tienne compte des aspirations des citoyens et qui respecte les droits de l'homme et l'état de droit, ainsi que d'améliorer les perspectives socioéconomiques. Ces deux événements ont fondamentalement remis en question l'application des normes actuelles de l'Union africaine relatives à l'action des militaires des pays africains dans le contexte de changements de régime de ce type.

13. La situation globale en matière de sécurité est également demeurée très préoccupante sur tout le continent en raison des menaces croissantes que font peser les insurrections, l'extrémisme, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la violence intercommunautaire, accentuées par les effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, en particulier au Sahel et dans la Corne de l'Afrique. La région s'est trouvée en situation d'urgence humanitaire à la suite de l'épidémie de la maladie à virus Ebola et de la longue période de propagation incontrôlée du virus en République démocratique du Congo, soulevant de vives préoccupations quant au risque de propagation aux pays voisins, ainsi qu'en raison des conditions météorologiques défavorables, notamment les cyclone Idai et Kenneth qui ont causé d'importants dégâts et des déplacements massifs de populations dans les Comores, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe. Trois des défis évoqués ci-dessus sont examinés plus en détail ci-après.

A. Multiplication des cas d'insurrection et des actes extrémistes et terroristes

14. Les insurrections, l'extrémisme et le terrorisme ont continué de menacer la paix et la sécurité, la protection des droits de la personne et le développement durable de l'Afrique pendant la période à l'examen. On a ainsi pu constater une augmentation de la fréquence et de la portée géographique des activités des groupes insurrectionnels, extrémistes et terroristes. Les attaques commises par Al-Qaida, Al-Shabaab, Boko Haram, les groupes affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », l'État islamique du Grand Sahara et Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin contre des civils et des militaires se sont poursuivies, portant atteinte à la sécurité de l'État et à la sécurité humaine au Burkina Faso, au Cameroun, en Égypte, au Kenya, en Libye, au Mali, au Mozambique, au Niger, au Nigéria, en Somalie et au Tchad. Ces groupes ont notamment exploité la montée de la violence intercommunautaire et l'accroissement des vulnérabilités sur le plan individuel, collectif, social et structurel pour défendre leur cause. L'expansion et le maintien de ces groupes ont été et continuent d'être favorisés par l'utilisation des nouvelles technologies à des fins malveillantes et par l'établissement de liens avec des réseaux criminels organisés leur apportant le soutien financier et logistique nécessaire.

15. D'autres facteurs structurels, tels que les défaillances de l'état de droit, le faible contrôle des armes et des munitions par les États, la corruption endémique, l'inadéquation ou l'inexistence de l'autorité et des services de l'État, en particulier dans les zones périphériques, l'absence quasi totale de possibilités d'éducation, ou encore la dégradation de l'environnement et, par conséquent, des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire, ont permis aux groupes terroristes et extrémistes d'exercer une plus grande influence sur les populations locales et ainsi de recruter des jeunes. En outre, les activités de ces groupes armés, ainsi que les mesures correspondantes de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme prises par les gouvernements dans certains des pays susmentionnés, ont entravé l'accès et les actions humanitaires, d'où l'importance de la résolution 2462 (2019) du Conseil de sécurité sur la nécessité de veiller à ce que le financement de la lutte contre le terrorisme n'ait pas de répercussions négatives sur l'action humanitaire dans les zones contrôlées par des groupes terroristes en Afrique.

16. Il convient d'adopter une approche globale et intégrée pour lutter contre le terrorisme et éradiquer les causes de sa propagation. Les actions militaires devraient être accompagnées de programmes de développement complémentaires afin de répondre aux besoins locaux, de lutter contre l'exclusion, la marginalisation et la discrimination, de faire en sorte que la population accède à des débouchés socioéconomiques, en particulier l'emploi pour les jeunes, d'améliorer la gouvernance et la prestation de services de base, de renforcer la protection des droits de la personne et l'état de droit et de conserver un espace civique solide. Certaines initiatives vont dans ce sens, comme la conférence de coordination des partenaires et donateurs organisée par le Groupe de cinq pays du Sahel, tenue à Nouakchott en décembre 2018, à l'issue de laquelle des engagements supplémentaires d'un montant de 125 millions de dollars ont été annoncés dans les domaines de la défense, de la sécurité, du développement durable, de la gouvernance, des infrastructures et du renforcement de la résilience.

17. D'autres instruments continentaux et mondiaux, tels que la Stratégie de l'Union africaine pour le Sahel, la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui a été réajustée, le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, permettent également de mener une action plus intégrée englobant la paix et la sécurité, les droits de la personne, l'aide humanitaire et le développement durable dans le cadre de la lutte contre les causes profondes de la crise. Il est toutefois indispensable de mettre dûment en œuvre ces outils, ainsi que d'adopter une approche intégrée, cohérente, coordonnée et collective, à tous les niveaux, pour obtenir des résultats concrets.

B. Défaillances de l'état de droit et persistance d'une culture de l'impunité

18. L'état de droit est un principe clef de la gouvernance et une composante essentielle du contrat social conclu entre les États et leurs citoyens. Il est mesuré par des facteurs tels que le niveau de réactivité, de capacité, d'efficacité, de responsabilité, d'inclusion, de crédibilité et de transparence des institutions se trouvant en première ligne pour ce qui est de la prestation de services, de la gouvernance et de la gestion des crises, ainsi que par le niveau et la qualité de la participation des citoyens. L'état de droit est un catalyseur, ainsi qu'un vecteur de paix et de développement durables, propice à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 16, et de l'agenda 2063.

19. Pendant la période à l'examen, des progrès ont été faits pour ce qui est de promouvoir l'état de droit et de garantir l'accès à la justice, notamment en République centrafricaine, où la Cour pénale spéciale a commencé à tenir des audiences. Plusieurs pays se sont engagés dans des réformes de leur constitution et de leurs secteurs de la sécurité et de la justice, ont adopté des lois sur la liberté d'expression visant à promouvoir la liberté de la presse, accru leurs contrôles législatifs, adopté des politiques visant à protéger les droits des femmes et des jeunes, y compris dans le cadre des élections, et renforcé les capacités des institutions compétentes afin de lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption et les flux financiers illicites.

20. Des difficultés ont toutefois subsisté pendant la période à l'examen. Dans quelques pays, tels que le Nigéria, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud, des groupes armés ont continué de recourir en toute impunité à la violence sexuelle comme tactique de guerre et de terreur. De nombreux cas de viol, de mariage forcé et d'esclavage sexuel, visant des femmes et des filles, ainsi que de recrutement de garçons par des groupes armés, ont été signalés. Les attaques contre des établissements d'enseignement se sont poursuivies, notamment des enlèvements d'élèves et d'enseignants, par exemple au Cameroun, où 170 élèves d'un établissement secondaire ont été enlevés par des séparatistes en février 2019, avant d'être relâchés. Des cas de trafic de migrants ont continué d'être signalés en Libye, et des allégations de brutalité et d'emploi excessif de la force par les agents des forces de police et de sécurité ont été signalées dans plusieurs pays, en particulier dans le cadre des efforts de lutte contre l'insurrection et le terrorisme. La tentative de coup d'état dans la région d'Amhara en Éthiopie et l'emploi excessif de la force contre des manifestants au Soudan, tous deux en juin 2019, ont mis à mal l'état de droit et donné lieu à des violations des droits des citoyens. Il est donc encourageant de constater qu'un accord a été trouvé au Soudan entre les Forces pour la liberté et le changement et le Conseil militaire de transition, le 5 juillet 2019, concernant la création d'organes directeurs de la transition. Comme je l'ai demandé précédemment aux parties prenantes, il est important que toutes les parties veillent à mettre en œuvre cet accord en temps voulu et de manière inclusive et transparente et à régler par le dialogue toute question demeurée en suspens.

21. D'autres lacunes persistent en matière d'état de droit, comme cela a été signalé dans le Rapport sur la gouvernance en Afrique, notamment l'application sélective de la loi, le mépris des règles et procédures relatives à la passation de marchés publics, le non-respect des décisions des tribunaux, la négligence des pratiques locales et coutumières en matière de lutte contre la criminalité et la manipulation de la loi et des processus légaux par les présidents en exercice pour conserver le pouvoir. Dans plusieurs pays, notamment au Ghana, la gouvernance démocratique et l'état de droit ont été menacés par le vigilantisme politique dont ont fait preuve les partis au pouvoir et les partis de l'opposition pour défendre leurs propres intérêts.

22. Pour renforcer et défendre l'état de droit, il est nécessaire de mettre fin à l'impunité et d'investir dans des stratégies cohérentes à long terme afin de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable et d'assurer l'accès de toutes et tous à la justice en mettant en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes, conformément à l'objectif de développement durable n° 16. Cet impératif demeure un élément central des travaux de l'Organisation des Nations Unies, qui continue d'aider les autorités nationales, en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, à mener des actions visant à promouvoir l'état de droit.

C. Intensification des conflits motivés par l'accès aux ressources : le cas de l'eau et de la terre

23. Les conflits motivés par l'accès aux ressources, en particulier en raison de la diminution des ressources renouvelables telles que l'eau et la terre, ne sont pas un phénomène nouveau en Afrique. Les ressources naturelles ont toujours été un élément déclencheur direct des guerres et des conflits violents sur le continent, ou les ont alimentés, ainsi qu'un élément fondamental du règlement des conflits armés, en particulier lorsqu'elles font partie intégrante des négociations des accords de paix. La gestion efficace et durable des ressources naturelles et la répartition équitable des avantages qui en découlent sont essentiels pour prévenir les conflits violents et les déplacements qui y sont associés.

24. Pendant la période à l'examen, les conflits intracommunautaires et intercommunautaires liés aux ressources naturelles se sont intensifiés, notamment au sujet de l'accès à l'eau et aux terres, et les conflits meurtriers entre agriculteurs et éleveurs sont de plus en plus fréquents. Ces conflits sont encore aggravés par les effets des changements climatiques, les catastrophes liées à l'eau et les contraintes s'exerçant sur l'environnement, telles que la sécheresse, les inondations, les chaleurs extrêmes, la dégradation des terres, la désertification et les conséquences de l'extraction des ressources naturelles, comme indiqué dans le précédent rapport. Étant donné que les pays du Sahel, en particulier ceux qui se situent autour du bassin du lac Tchad, qui se rétrécit progressivement, tout comme ceux qui se situent dans la Corne de l'Afrique, subissent les effets néfastes des changements climatiques, les conflits liés à la propriété foncière prennent des proportions dangereuses. Comme l'a souligné l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)⁴, ce scénario contribue à aggraver l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la faim en Afrique, région qui enregistre le taux de prévalence de sous-alimentation le plus élevé, avec plus de 256 millions de personnes atteintes.

25. En mars 2019, le Secrétaire général a publié une note d'orientation⁵ dans laquelle il a souligné que, dans les décennies à venir, la concurrence et les conflits liés à la raréfaction des terres et des ressources en eau allaient augmenter compte tenu des pressions croissantes exercées par les changements climatiques, l'accroissement démographique, l'insécurité alimentaire grandissante, les migrations et l'urbanisation. Ces conflits auront des effets dévastateurs majeurs sur l'agriculture, principal moyen de subsistance de plus de 80 % de la population africaine, dont une grande majorité de femmes. Compte tenu des conséquences profondes de ces changements en matière de disponibilités de la terre et de l'eau sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, une action collective doit être menée pour protéger et restaurer les ressources naturelles et promouvoir une utilisation durable de celles-ci, ainsi que pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et l'appauvrissement de la biodiversité. Il est urgent d'investir dans les énergies renouvelables et une agriculture intelligente face au climat, qui sont les fondements d'un développement durable résilient au climat, pour réaliser les objectifs de développement durable n° 13 et 15 et atteindre les cibles de l'Agenda 2063.

⁴ FAO, Fonds international de développement agricole, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation mondiale de la santé, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde : renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition*. (Rome : FAO).

⁵ Note d'orientation du Secrétaire général sur l'Organisation des Nations Unies et la terre et les conflits, mars 2019.

26. En septembre 2019, le Secrétaire général organisera un Sommet sur l'action pour le climat afin de relever le niveau des ambitions et d'accélérer la prise d'engagements politiques nationaux collectifs en faveur de l'application de l'Accord de Paris et de l'action climatique mondiale. Les dirigeants africains sont encouragés à proposer des plans d'action ambitieux en vue de renforcer leurs contributions déterminées au niveau national, conformément à leurs plans nationaux de développement, afin de réduire et de stopper leurs émissions. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques collabore activement avec les dirigeants, décideurs et autres parties prenantes africaines dans le cadre de la semaine du climat célébrée chaque année, afin de souligner l'importance de rehausser le niveau des ambitions et de poursuivre une action climatique, conformément à l'objectif visant à limiter l'élévation de la température à 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels.

III. Démarche suivie et appui fourni par le système des Nations Unies

27. La démarche suivie et l'appui fourni par le système des Nations Unies en Afrique traduisent la ferme intention de l'Organisation de renforcer la coopération entre le système des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales, notamment dans le contexte du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, du Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'organisation de la vingtième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique.

28. Ainsi que l'ont reconnu les participants et participantes de la troisième Conférence annuelle ONU-Union africaine, tenue en mai 2019 et présidée conjointement par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, la mise en place de ces cadres a largement contribué à promouvoir une coopération plus intégrée et cohérente entre les institutions, leur permettant ainsi de traiter un large éventail de questions relatives à la paix et à la sécurité et d'œuvrer de concert à la réalisation du développement durable. La déclaration conjointe sur la coopération dans le cadre des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, signée en décembre 2018, et les travaux de l'équipe spéciale créée par le Secrétaire général en avril 2019 pour appuyer l'initiative de l'Union africaine intitulée « Faire taire les armes en Afrique », ont permis de renforcer encore la coopération. L'équipe spéciale s'emploiera à renforcer la cohérence stratégique et la collaboration opérationnelle au sein du système des Nations Unies et à faciliter l'élaboration d'une réponse coordonnée à l'Union africaine et au Conseil de sécurité, conformément à la résolution [2457 \(2019\)](#) du Conseil.

A. Paix et sécurité

29. L'ONU a continué de déployer ses ressources afin d'appuyer les activités menées par les pays africains, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile pour prévenir et régler les conflits et les crises. Les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général en Afrique ont fait usage de leurs bons offices pour promouvoir des solutions politiques permettant de prévenir et de gérer les conflits et les crises et de consolider la paix.

30. En octobre 2018, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a entrepris, avec le Président de la Commission de consolidation de la paix, une mission conjointe au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Gambie

pour appuyer les efforts faits par ces pays en faveur de la réconciliation nationale et de la consolidation de la paix. Un appui a été apporté, en collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, à l'organisation du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad et du Bénin qui se tiendra en novembre 2018 au Tchad. En mars 2019, l'Union européenne, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ont mené une mission d'évaluation préliminaire conjointe à N'Djamena et Yaoundé pour évaluer les incidences des attaques terroristes menées par Boko Haram et d'autres groupes extrémistes et pour faire le point sur la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme dans le bassin du lac Tchad.

31. En ce qui concerne plus généralement la région du Sahel, les entités du système des Nations Unies, notamment l'UNOWAS, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué de collaborer étroitement avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Groupe de cinq pays du Sahel, la société civile et les autres partenaires en vue de prévenir les conflits, de pérenniser la paix et de favoriser le développement socioéconomique. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a également appuyé la création d'une composante Police civile au sein de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel afin d'améliorer l'efficacité des interventions policières menées contre les réseaux criminels. En novembre 2018, le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont organisé une réunion conjointe du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix pour examiner les liens entre les changements climatiques et les difficultés liées à la consolidation et à la pérennisation de la paix au Sahel. Les participants et participantes à cette réunion ont appelé à mettre davantage l'accent sur le lien entre paix et développement pour résoudre la crise qui sévit dans la région du Sahel et ont pu mobiliser des efforts en vue de renforcer la mise en œuvre du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et de l'Accord de Paris.

32. Les entités du système des Nations Unies se mobilisent pour appuyer l'initiative de l'Union africaine intitulée « Faire taire les armes en Afrique », axée sur un ensemble exhaustif de difficultés identifiées dans les domaines politique, économique, social, environnemental et juridique et de mesures à prendre pour y remédier. Le Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, a supervisé la construction et la remise en état d'installations de stockage, dont une installation mobile, dans six pays du Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria et le Tchad. Une formation pratique a été dispensée à 300 magasiniers et gérants de dépôts d'armes, et 5 870 armes récupérées ont été détruites. Financés par le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement, le Bureau des affaires de désarmement et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ont appuyé, en coopération avec le BRENUAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), un projet visant à renforcer la capacité de 11 États d'Afrique centrale d'appliquer la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. La FAO a continué d'ouvrir des clubs Dimitra, une approche participative destinée à faciliter la cohésion sociale et l'autonomisation des populations rurales. Il existe plus de 3 500 clubs Dimitra, comptant environ 105 000 membres dans sept pays africains.

33. Les jeunes jouent un rôle moteur dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique et en particulier dans la réalisation des objectifs de

l'initiative « Faire taire les armes en Afrique ». Pour renforcer leur poids dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, le Département des affaires économiques et sociales a lancé un projet en vue d'élaborer des mesures gouvernementales fondées sur des données factuelles en faveur de l'épanouissement des jeunes et de leur contribution à la paix et à la sécurité au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo. Ce projet visait à renforcer les capacités des gouvernements, des jeunes et des organisations dirigées par des jeunes à élaborer, à suivre et à évaluer sur la base de données factuelles des politiques et des programmes en réponse à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité. Le Département des affaires économiques et sociales, la FAO, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et d'autres membres du groupe de travail sur les jeunes et la paix et la sécurité du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes ont organisé des ateliers visant à renforcer la participation des jeunes à la prévention des conflits et à la consolidation et pérennisation de la paix, tout en réduisant leur vulnérabilité à la radicalisation. L'UNICEF s'est associé aux autorités administratives et coutumières du Niger pour former 44 brigades de paix constituées de jeunes, y compris de jeunes femmes, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Depuis, les brigades ont joué un rôle moteur dans la résolution de conflits locaux dans 26 communes du Niger.

34. En juillet 2018, la Vice-Secrétaire générale et l'Envoyée spéciale de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ont dirigé avec la Ministre suédoise des affaires étrangères une mission conjointe de haut niveau ONU-Union africaine, organisée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Bureau de l'Envoyée spéciale, pour faciliter la mise en œuvre au Tchad, au Niger et au Soudan du Sud des priorités du Conseil de sécurité relatives aux femmes et à la paix et la sécurité et les objectifs fixés dans l'Agenda 2063 en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. En avril 2019, en collaboration avec le BRENUAC et la CEEAC, ONU-Femmes et le Bureau de l'Envoyée spéciale ont appuyé la visite au Cameroun du Réseau des femmes d'influence en Afrique, conduite par Leymah Gbowee, prix Nobel de la paix. La mission a plaidé en faveur de la participation des femmes camerounaises aux activités menées actuellement pour consolider la paix et promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale dans le contexte des crises qui sévissent dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest du pays et pour qu'elles jouent un rôle moteur à cet égard.

35. Dans le cadre du processus de paix et de réconciliation au Soudan du Sud, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a lancé, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, un programme visant à protéger les droits fonciers des femmes en les intégrant davantage aux processus de règlement des différends fonciers, de médiation et de consolidation de la paix. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a aidé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à organiser sa 833^e session publique en mars 2019 sur le thème suivant : « Le rôle des femmes dans la prévention des conflits et de la réconciliation post conflit : la contribution des femmes réfugiées, personnes déplacées internes et rapatriées en Afrique ». Le Conseil a axé ses travaux sur la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les situations de déplacement, demandé aux États membres de prendre des mesures spécifiques pour lutter contre ce type de violence et prié la Commission de l'Union africaine d'élaborer des directives sur la prise en compte des droits des femmes réfugiées et déplacées dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité. En outre, dans le cadre de l'Initiative Spotlight mise en place par l'Union européenne et l'ONU pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, les Gouvernements libérien et zimbabwéen ont lancé en juin 2019 une Initiative Spotlight sur plusieurs années pour aider les femmes et les filles

à réaliser pleinement leur potentiel dans des sociétés inclusives, soucieuses de l'égalité des sexes et libérées de toute violence.

36. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie a continué d'appuyer l'action que mène le Gouvernement fédéral somalien en vue de consolider la paix, notamment en mettant au point un cadre de réconciliation nationale et en usant de ses bons offices et de son rôle de facilitation pour régler les conflits et soutenir un processus de révision constitutionnelle inclusif ayant pour objectif la réconciliation. L'ONUDC a également aidé les services chargés de l'application du droit maritime en Somalie à renforcer leur capacité d'interception des envois illicites mais aussi les pays de transit et de destination à améliorer l'échange d'informations, les interceptions, les opérations navales conjointes et les stratégies visant à réduire la demande de charbon de bois, qui est une source de financement du terrorisme en Somalie.

37. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Département des affaires politiques, le BRENAC, la CEEAC et l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes ont organisé deux réunions d'experts sur la prévention des conflits, en juillet et novembre 2018, qui ont abouti à la publication d'une étude visant à évaluer les capacités des communautés économiques régionales en la matière. Les conclusions et recommandations de l'étude permettront d'orienter les travaux qui sont menés pour faciliter la mobilisation de ressources censées aider les communautés économiques régionales à prévenir les conflits. Le Département de l'appui opérationnel a également continué d'aider l'Union africaine à renforcer ses capacités institutionnelles et opérationnelles d'appui aux opérations de paix.

B. Bonne gouvernance et justice sociale

38. Dans le cadre de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, le système des Nations Unies a encore accru l'appui qu'il fournit à l'Afrique pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives et renforcer les institutions, notamment au moyen de plateformes telles que le groupe de Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives⁶, un partenariat multipartite qui a aidé six pays africains à instaurer la justice pour tous. Le Programme commun du PNUD et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits a déployé des conseillers pour la paix et le développement dans plus de 23 pays africains et aidé les partenaires nationaux à mettre en œuvre des mesures stratégiques telles que la facilitation du dialogue au niveau local pour répondre aux doléances et renforcer les institutions locales et nationales œuvrant à la paix.

39. L'UNICEF a contribué, avec le Gouvernement rwandais, à la mise en place d'un système de protection de l'enfance permettant, de manière décentralisée et intégrée, de protéger les enfants contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence et d'intervenir auprès de celles et ceux qui en sont victimes. Un travail similaire a été accompli avec le Gouvernement burundais s'agissant de l'adoption des versions révisées du Code pénal et du Code de procédure pénale, qui renforcent les mécanismes de protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence. En 2018, 338 détenus mineurs ont bénéficié d'une assistance juridique, et 147 d'entre eux ont ainsi pu être libérés.

40. En juin 2019, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Bureau des affaires de désarmement et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ont organisé à Lomé un atelier intitulé « Appui à la réforme

⁶ Voir www.sdg16.plus.

du secteur de la sécurité en matière de maintien de l'ordre en période électorale dans un contexte d'état de droit », qui a servi à améliorer les capacités des institutions et forces chargées de la sécurité publique dans ce domaine. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a contribué à renforcer les processus électoraux au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria et en République démocratique du Congo, les capacités des femmes pour améliorer le dialogue démocratique et la reddition de comptes en Sierra Leone ainsi que les capacités des médias pour promouvoir une démocratie inclusive au Mali et s'emploie actuellement à mobiliser les jeunes en vue des prochaines élections au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. ONU-Femmes a organisé un dialogue de haut niveau portant sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'observation électorale, au cours duquel ont été passés en revue les directives relatives à l'observation électorale et le mécanisme de communication de l'information de l'Union africaine, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

41. Le Département des affaires économiques et sociales a commencé à mettre en œuvre un projet de collaboration avec les écoles et instituts d'administration publique pour mobiliser les fonctionnaires et leur donner les moyens de mettre en œuvre le Programme 2030 et d'atteindre les objectifs de développement durable en Afrique. Le projet vise à élaborer des programmes éducatifs sur les objectifs, et en particulier sur l'objectif n° 16, qui mettront en lumière la manière dont les fonctionnaires doivent intégrer les cibles des objectifs dans leur travail quotidien. Un programme de formation sur les capacités de direction stratégique des institutions du secteur public en Afrique a été élaboré et lancé dans plusieurs instituts de perfectionnement des cadres du continent en vue de mettre en œuvre le Programme 2030 et d'atteindre les objectifs qui y sont fixés.

C. Protection des droits de l'homme et action humanitaire

42. Le système des Nations Unies a appuyé les efforts déployés par les pays d'Afrique pour progresser dans l'application des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit humanitaire, renforcer l'indépendance de la magistrature, promouvoir l'accès à la justice, protéger les défenseurs des droits de l'homme, combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre, répondre aux urgences humanitaires et rendre opérationnel le thème de l'Union africaine pour 2019. En septembre 2018, dans le contexte de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, l'ONU, l'Union africaine, le Gouvernement nigérien, le secrétariat du Groupe de cinq pays du Sahel et la CEDEAO ont organisé une conférence régionale sur la lutte contre l'impunité, l'accès à la justice et les droits de l'homme, lors de laquelle a été adoptée une déclaration identifiant les domaines d'action prioritaire. Le HCDH a mis en œuvre un projet de coopération technique avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel en vue d'établir un cadre réglementaire visant à prévenir et à atténuer les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et à y remédier. Ledit cadre pourrait être appliqué par la Force conjointe dans la conduite de ses opérations antiterroristes.

43. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a poursuivi ses activités de sensibilisation dans le monde et continué de dialoguer avec les parties belligérantes pour prévenir et éliminer les violations commises contre les enfants touchés par des conflits armés ainsi que les attaques perpétrées contre les écoles et les hôpitaux en Libye, au Mali, au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. En collaboration avec l'Union africaine et l'Union européenne, une nouvelle campagne de sensibilisation et de communication, intitulée

« Agir pour protéger les enfants touchés par les conflits », a été lancée en avril 2019. L'UNICEF a joué un rôle capital dans la défense des droits des enfants associés à des groupes armés, en contribuant à garantir leur libération et leur inscription dans les programmes de réintégration et en appuyant l'élaboration de documents stratégiques nationaux connexes au Cameroun, au Mali, au Niger, au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Faisant fond sur la stratégie régionale globale en matière de prévention dans la Corne de l'Afrique, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et ONU-Femmes ont aidé les pays de la région à remédier au sort des enfants et des jeunes en déplacement, à prévenir l'extrémisme violent, à renforcer la participation, l'engagement civique, l'éducation et la formation des enfants et des jeunes et à améliorer leur santé.

44. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et l'Union africaine ont mis au point une stratégie régionale commune en matière de sécurité humaine et de protection des droits de l'homme pour les populations touchées par les conflits en aidant les pays à mettre leurs lois et politiques nationales en conformité avec les instruments politiques internationaux et en élaborant un plan d'action collaboratif axé sur les résultats, notamment dans la région des Grands Lacs. Le FNUAP a aidé les pays africains faisant face à des situations d'urgence et à des crises prolongées en fournissant des services vitaux permettant de prévenir et de combattre la violence fondée sur le genre, en répondant aux besoins des femmes et des filles en matière de santé sexuelle et procréative à l'aide d'un ensemble de services de base minimum et en dirigeant ou codirigeant la coordination des efforts visant à prévenir la violence fondée sur le genre et à y remédier.

45. Des millions de personnes ont également bénéficié d'une aide humanitaire vitale au Mali, au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Soudan du Sud et au Tchad. Entre juillet 2018 et avril 2019, le Coordonnateur des secours d'urgence a approuvé, au titre de l'aide humanitaire vitale apportée dans les situations de conflit en Afrique, des dons d'un montant de 184 millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence. Près de 60 % de ces dons ont été approuvés par l'intermédiaire du guichet interventions d'urgence pour les déplacements internes, les opérations de secours aux réfugiés, les épidémies et la sécheresse dans 11 pays touchés par les conflits, notamment pour répondre aux nouvelles épidémies de rougeole, de choléra et de maladie à virus Ebola.

46. Étant donné qu'il est urgent de passer de la fourniture d'une aide vitale à court terme à la réduction des besoins, des risques et des vulnérabilités des populations puis à un relèvement à plus long terme, le système des Nations Unies, en collaboration avec d'autres partenaires, continue d'encourager l'application d'une nouvelle méthode de travail. Le HCR a appuyé la mise en place du cadre d'action global pour les réfugiés, décrit dans le pacte mondial sur les réfugiés adopté par l'Assemblée générale en décembre 2018, dans huit pays africains, à savoir Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la Somalie, le Tchad et la Zambie.

47. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation internationale pour les migrations, le HCR et d'autres entités compétentes des Nations Unies ont aidé l'Union africaine à rendre opérationnelle son agence humanitaire, et notamment à organiser la cinquième session du programme consacré à l'architecture humanitaire pour l'Afrique à Livingstone (Zambie) en mars 2019. Le programme de formation au droit et aux moyens d'action renforce la capacité des États africains d'appliquer efficacement les cadres normatifs relatifs aux déplacements forcés et aux questions humanitaires. Plus de

500 fonctionnaires de haut rang et de rang intermédiaire des États membres de l'Union africaine ont été formés dans le cadre de ce programme.

48. En mai 2019, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a organisé au Siège de l'ONU, en collaboration avec le HCR, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Département de la communication globale, la Commission économique pour l'Afrique et l'Union africaine, un cycle de conférences sur l'Afrique qui a contribué à mieux faire connaître à l'échelle mondiale le thème de l'Union africaine pour 2019. Cette manifestation a permis de présenter des exemples positifs de solidarité, de progrès, de meilleures pratiques et d'enseignements tirés de l'accueil des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique. Les recommandations formulées dans le cadre des conférences alimenteront le prochain Sommet mondial sur l'action humanitaire de l'Union africaine et le Forum mondial sur les réfugiés du HCR.

D. Croissance économique inclusive et développement durable

49. La démarche suivie et l'appui fourni par le système des Nations Unies visent par ailleurs à promouvoir une croissance économique inclusive et le développement durable en Afrique. Les activités menées à cet égard sont décrites dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international » (A/74/193), qui doit être lu en parallèle avec le présent rapport.

50. En outre, dans le contexte de l'évolution démographique et des menaces liées aux changements climatiques, la FAO a mis en œuvre une quarantaine de programmes axés sur l'emploi des jeunes ruraux, notamment des jeunes réfugiés et des personnes déplacées, afin de soutenir la mise en œuvre du document d'orientation de l'Union africaine visant à valoriser les dividendes démographiques en investissant dans la jeunesse et en s'appuyant sur l'engagement des gouvernements africains de réduire le chômage des jeunes d'au moins 2 % par an. Le FNUAP a intensifié les activités de l'Initiative autonomisation des femmes et dividendes démographiques au Sahel, qui vise à remédier aux vulnérabilités, à faciliter les gains économiques pour les femmes et à autonomiser les jeunes. Au Niger, le Fonds international de développement agricole a encouragé l'adoption d'une approche intégrée de l'agriculture et de l'élevage qui favorise l'intégration socioéconomique des rapatriés, des réfugiés et des personnes déplacées au sein de leurs communautés.

51. En octobre 2018, le Gouvernement tunisien et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont coorganisé la Plateforme Afrique-États arabes pour la réduction des risques de catastrophe, dont les participants et participantes ont adopté une déclaration finale dans laquelle ils ont exhorté les pays à trouver des moyens novateurs de veiller à ce qu'il soit effectivement tenu compte de la réduction des risques de catastrophe dans les situations de conflit, notamment grâce à une planification du développement et à un investissement dans ce domaine qui soient fondés sur une analyse des risques. ONU-Femmes a aidé la Commission de l'Union africaine à intégrer l'égalité des sexes dans le Programme d'action pour l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique.

52. En marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'est tenu à New York en juillet 2019, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique, le PNUD et l'Union africaine ont organisé une « Journée de l'Afrique » qui a permis de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de fournir aux pays africains une plateforme afin d'encourager davantage les partenariats entre les entités des Nations Unies, les partenaires traditionnels, nouveaux et émergents et les partenaires engagés dans la coopération Sud-Sud, le but étant

d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a également mobilisé l'appui et les ressources de la communauté internationale pour mettre en place des programmes d'action en faveur de ces pays afin de résoudre certains des problèmes structurels qu'ils rencontrent, conformément au Programme 2030.

53. Le Département de la communication globale a adopté une approche transversale de la communication pour promouvoir les priorités de l'Afrique en matière de paix, de sécurité et de développement. Sur ses plateformes numériques et sites Web ainsi que dans le magazine *Afrique Renouveau*, il a publié de nombreux rapports qui ont contribué, entre autres, à mieux faire connaître les enjeux et les possibilités qu'offrent la Zone de libre-échange continentale africaine et du Sahel. Des articles soulignant le rôle des jeunes et des femmes ont favorisé les activités de sensibilisation des entités des Nations Unies chargées de ces questions.

IV. Vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique

54. Malgré la solidarité et l'esprit d'initiative dont les pays africains font preuve face au problème, l'ampleur des déplacements forcés en Afrique reste considérable. D'après le HCR, à la fin de 2018, il y avait 6,3 millions de réfugiés et 18,6 millions de personnes déplacées sur le continent⁷. Sept des 10 pays produisant le plus grand nombre de réfugiés dans le monde sont également situés en Afrique. Cependant, le nombre total de réfugiés sur le continent n'a augmenté que de 1 %, et l'Éthiopie, le Soudan et l'Ouganda figurent parmi les 10 pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés au monde. À ce jour, huit pays africains ont expérimenté le cadre d'action global pour les réfugiés, et ainsi élaboré et appliqué de nouvelles lois et politiques sur la protection des réfugiés. L'Éthiopie a adopté l'une des proclamations sur la protection des réfugiés les plus généreuses d'Afrique, alors que le pays est lui-même confronté à des problèmes urgents en matière de gouvernance et de développement. Malgré ces démarches généreuses et progressistes, la solidarité à l'échelle mondiale pour faire face au problème des déplacements reste faible et les financements insuffisants.

55. Le renouvellement par l'Union africaine de son engagement à rechercher des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique arrive à point nommé. Pour être durables, les solutions envisagées doivent prévoir des mesures dignes et viables pour les personnes déplacées, notamment le retour volontaire en toute sécurité si possible, l'intégration dans les communautés ou pays d'accueil et la réinstallation au sein d'une autre communauté ou dans un autre pays. Il est également indispensable que ces solutions s'attaquent aux vecteurs et causes profondes des déplacements. À cet égard, le Projet 2019 de l'Union africaine doit être considéré par toutes les parties prenantes comme un appel à agir, à changer de paradigme et à passer d'une démarche conventionnelle qui répond aux besoins d'aide vitale et de protection immédiats ou à court terme des personnes déplacées, à une démarche plus globale et à plus long terme qui favorise des solutions durables pour les personnes déjà déplacées afin de s'attaquer également aux causes structurelles ou profondes des déplacements.

⁷ HCR, « Global trends: forced displacement in 2018 » (2019). Disponible (en anglais) à l'adresse www.unhcr.org/globaltrends2018.

A. Mobiliser une volonté politique afin de lutter contre les causes profondes et les facteurs persistants des déplacements prolongés

56. La tendance actuelle des déplacements forcés en Afrique s'explique principalement par des conflits et violences internes, comme cela a pu être constaté lors de la période considérée. Les États ont donc la responsabilité première d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions durables aux déplacements forcés et de s'attaquer aux causes profondes de ces derniers, en collaboration avec les organisations africaines régionales et sous-régionales, la communauté internationale, le secteur privé et la société civile. D'autres agents structurels et proximaux déjà mentionnés plus haut, comme la mauvaise gouvernance, l'absence de primauté du droit, les violations des droits de l'homme, la violence en contexte électoral, la pauvreté, les inégalités, le chômage des jeunes et les conditions météorologiques dangereuses, mettent en lumière le rôle central de l'État et la nécessité d'une volonté politique délibérée et constante, ainsi que de l'allocation de ressources pour lutter contre le phénomène du déplacement et s'attaquer à ses causes profondes.

57. Les États d'Afrique ont fait preuve d'un engagement, d'une solidarité et d'un esprit d'initiative manifestes dans leur gestion des déplacements forcés et les mesures prises à ce sujet. Un certain nombre de pays, notamment le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, ont accueilli des personnes en situation de déplacement prolongé et mis en place des solutions durables et dignes qui peuvent servir d'exemple. Ainsi, la République-Unie de Tanzanie a intégré un grand nombre de réfugiés du Burundi, la Guinée-Bissau a accordé la citoyenneté à des réfugiés du Sénégal et la Zambie a octroyé un statut de résident à long terme aux réfugiés. En Ouganda, la pratique consistant à allouer des terrains aux réfugiés est bien établie, permettant à ceux-ci de devenir autonomes et de mieux promouvoir leur intégration sociale et économique.

58. Aux niveaux régional et sous-régional, l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont élaboré un certain nombre d'instruments normatifs visant à protéger les personnes déplacées et autres personnes en déplacement, comme la Convention de l'OUA, la Convention de Kampala, la loi type de l'Union africaine sur l'application de la Convention de Kampala, la position africaine commune sur l'efficacité humanitaire, la Déclaration de Nairobi sur des solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réinsertion des rapatriés en Somalie de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Mémoire sur l'égalité de traitement entre les réfugiés ressortissants d'un État membre de la CEDEAO et les autres citoyens de la CEDEAO en ce qui concerne la libre circulation des personnes et les droits de résidence et d'établissement. Actuellement, 46 des 55 États membres de l'Union africaine sont parties à la Convention de l'OUA sur les réfugiés et 28 à la Convention de Kampala. Le Soudan du Sud, qui a déposé ses instruments de ratification auprès de l'Union africaine en juin 2019, est le dernier pays à avoir ratifié la Convention de Kampala. Au niveau mondial, les pays et les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique ont soutenu les initiatives y relatives, y compris la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, le cadre d'action global pour les réfugiés et le pacte mondial sur les réfugiés. Cependant, une volonté et un investissement politiques bien plus importants sont nécessaires.

59. Une volonté politique est essentielle pour que les politiques novatrices et progressives existantes débouchent sur des résultats significatifs bénéficiant aux personnes déplacées et aux communautés et pays d'accueil, tout en réduisant les vulnérabilités et en s'attaquant aux moteurs et aux causes profondes du déplacement. Les efforts que déploie l'Union africaine pour mobiliser une volonté politique en faveur de la ratification universelle et de l'application de la Convention de l'OUA sur les réfugiés et de la Convention de Kampala et pour mettre les lois et politiques

nationales en conformité avec ces deux Conventions sont donc importants. J'encourage les pays africains à agir en conséquence et à tirer parti du prochain Sommet mondial sur l'action humanitaire pour mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires, notamment pour anticiper les problèmes qui pourraient se poser et renforcer leurs capacités de prévention des conflits et de préparation aux catastrophes. Le Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra les 17 et 18 décembre 2019 à Genève, offrira une nouvelle occasion de tirer parti de la volonté politique et de la dynamique existantes en vue de renforcer l'action collective pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés. À cet égard, j'appelle les parties aux conventions internationales sur les réfugiés, les migrants et les droits de l'homme, y compris la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, à se conformer aux réglementations correspondantes.

B. Renforcer la protection dans le cadre de l'action humanitaire et du développement

60. Durant la période considérée, des camps de personnes déplacées ont été attaqués et les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence xénophobe envers les personnes déplacées ont augmenté, mettant en évidence la nécessité d'une meilleure protection des personnes déplacées. Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu en 2016, et dans le Programme d'action pour l'humanité (A/70/709, annexe), il a été souligné qu'il fallait trouver de nouveaux moyens de parvenir à des résultats collectifs dans tous les domaines de l'aide humanitaire et du développement afin de réduire, sur plusieurs années, les besoins, les risques et les facteurs de vulnérabilité en fonction des actions et des avantages comparatifs des divers acteurs. L'initiative du Secrétaire général intitulée « Action pour le maintien de la paix » comporte des éléments importants sur la protection des civils en situation de conflit, que les États Membres se sont engagés à respecter dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, adoptée à la réunion de haut niveau tenue sur le sujet en septembre 2018.

61. Il est important que les acteurs humanitaires, du développement et autres acteurs, y compris les gouvernements et partenaires africains, favorisent l'application effective de ces outils et des autres cadres existants, sur la base de leurs avantages comparatifs, afin de garantir qu'aucune personne déplacée ne soit dans le besoin, confrontée à des risques, vulnérable ou laissée de côté, quels que soit son genre, son âge ou sa religion, sa localisation (en zone rurale, urbaine ou dans un camp), qu'elle ou il soit accompagné ou non ou ait des besoins spéciaux. Cela nécessite entre autres de renforcer les capacités des institutions et systèmes nationaux de protection en vue de mieux assurer les services de sûreté et de sécurité de base dont ont besoin les personnes déplacées et les communautés et pays d'accueil, de lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la prévenir, de garantir la sensibilisation aux questions de genre et d'élaborer des programmes de protection de groupes spécifiques comme les femmes et les enfants qui ont été associés à des groupes armés.

C. Améliorer la qualité de la collecte de données utiles à la prise de décisions fondée sur des données probantes et à l'application des politiques

62. Il est capital de disposer de données fiables sur les mouvements des personnes déplacées en Afrique si l'on veut que les interventions soient fondées sur des données factuelles, axées sur la protection et intégrées. La collecte de données et le suivi au niveau des pays sont essentiels et des dispositifs d'alerte rapide multirisques doivent

être mis en place et renforcés afin de faciliter une action rapide et l'efficacité des interventions en cas de catastrophe.

63. La ventilation des données existantes par sexe, âge, handicap et autres indicateurs pertinents est primordiale pour comprendre les besoins, risques, vulnérabilités et stratégies de survie des différents groupes de personnes déplacées et y apporter des réponses efficaces. Il est également nécessaire d'améliorer les données sur les personnes les plus vulnérables et les plus exposées au risque de déplacement et les raisons de celui-ci, y compris celles qui sont déjà en déplacement, afin de mieux comprendre les causes du déplacement et d'y remédier et de mettre en œuvre des stratégies qui contribuent à la prévention et à des solutions durables. Les partenariats pour un suivi, une notification et une vérification efficaces et l'utilisation de la technologie sont essentiels pour améliorer la collecte et l'analyse des données ainsi que la planification d'interventions humanitaires et de développement appropriées.

D. Promouvoir l'inclusion et la participation

64. Répondre aux déplacements forcés tout en promouvant des solutions durables est une responsabilité partagée qui nécessite la participation constructive et inclusive de toutes les parties prenantes à tous les stades et dans tous les secteurs, afin que personne ne soit laissé pour compte. La collaboration de toutes les parties prenantes et la coordination entre celles-ci sont décisives, notamment en ce qui concerne les autorités nationales et locales, les communautés d'accueil, les communautés de retour potentiel ou effectif, la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les organisations régionales et sous-régionales, l'ONU et les autres organisations multilatérales, les donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales. Pour trouver des solutions durables, il importe au plus haut point de consulter les diverses populations déplacées, notamment les femmes, les hommes, les filles, les garçons, les personnes handicapées, les personnes âgées, les peuples autochtones et les autres groupes, dans les zones rurales ou urbaines, les camps ou parmi la population en général, et d'établir un dialogue. L'inclusion et la participation véritables des personnes déplacées et des populations d'accueil, en particulier, contribuent à promouvoir la tolérance, la cohésion sociale et l'intégration.

65. Chaque déplacement intervient dans un contexte spécifique, il est donc nécessaire d'ouvrir un dialogue avec tous les groupes de parties prenantes pour trouver des solutions durables et appropriées. La participation des personnes déplacées, qu'il s'agisse de déplacements de courte ou de longue durée, contribue à faire reconnaître et à amplifier leur action et leur permet d'atteindre un seuil d'autonomie sur le long terme. À cet égard, des efforts devraient être faits pour reproduire et intensifier des initiatives telles que le dialogue avec les femmes réfugiées au sujet de la mise en œuvre de la Convention de l'OUA sur les réfugiés organisé par l'Union africaine et le HCR à Addis-Abeba en juin 2019.

E. Financer des solutions durables

66. L'aide humanitaire et le financement du développement sont tous deux essentiels pour promouvoir des solutions durables aux déplacements forcés, et par conséquent il sera nécessaire de faire appel à des investissements publics et privés et à la générosité de la communauté internationale. À cet égard, l'ONU se félicite de la décision prise par les États membres de l'Union africaine de faire passer leur taux de contribution au fonds d'aide humanitaire de 2 % à 4 % des contributions mises en recouvrement. J'attends avec intérêt les résultats du prochain Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui vise également à mobiliser des ressources financières et

autres ressources à l'appui de solutions durables au déplacement forcé. L'Accord de Paris et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement demeurent les instruments appropriés pour mobiliser des ressources en vue de promouvoir une croissance inclusive et un développement durable, qui contribueront à créer les conditions favorables à des solutions durables aux déplacements forcés.

V. Conclusions et recommandations

67. Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 soulignent l'importance d'approches axées sur l'être humain et respectueuses de la planète qui ne laissent personne de côté. En adoptant l'Agenda 2063, les dirigeants africains se sont engagés à faire taire les armes afin de s'attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits sur le continent et de veiller à ce que la génération suivante n'hérite pas du fardeau des conflits violents et prolongés et des difficultés connexes, y compris les déplacements forcés. Il est incontestable que les dirigeants et les peuples africains, avec l'appui des organisations régionales et sous-régionales et des partenaires internationaux, ont pris des mesures importantes pour honorer cet engagement. Beaucoup reste cependant à faire, notamment pour s'attaquer aux vecteurs et aux causes profondes de l'insécurité, de la fragilité, des conflits violents et des déplacements.

68. Dans le contexte et l'esprit du thème choisi par l'Union africaine pour 2019, les pays d'Afrique sont encouragés à renouveler leur engagement en ratifiant les principales conventions sur les réfugiés et les personnes déplacées, en assurant leur application effective et en mettant leurs lois en conformité avec celles-ci. Les mesures prises en vue de la réalisation des buts et objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 appuieront à leur tour les efforts déployés pour s'attaquer aux vecteurs et aux causes profondes des déplacements forcés. Ce faisant, il est nécessaire de renforcer encore les partenariats multisectoriels et multipartites et d'assurer des ressources financières suffisantes et prévisibles pour mettre en œuvre les solutions envisagées, ce qui exigera des mesures concrètes et énergiques de la part des gouvernements africains, des organisations régionales et sous-régionales, de la société civile et du secteur privé, ainsi que des organisations internationales, y compris l'ONU, des institutions financières internationales et des partenaires bilatéraux, afin de renforcer leurs efforts conjoints et de réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité des personnes déplacées, de renforcer leur résilience et de s'attaquer aux causes profondes des déplacements.

69. Les gouvernements africains, l'Union africaine, les communautés économiques régionales, l'ONU et les autres parties prenantes doivent faire davantage pour anticiper et réduire le risque de déplacement lié aux catastrophes. L'action rapide et l'appui à l'adaptation sont d'une importance cruciale pour éviter les déplacements prolongés, qui pourraient avoir des incidences importantes sur le développement durable et la sécurité humaine. Les pays africains devraient améliorer la collecte de données ventilées par facteurs pertinents sur les déplacements de population prévisibles et effectifs et veiller à ce que les mesures de réduction des risques de catastrophe placent les personnes directement et indirectement touchées au centre de la planification et de l'action. De nombreux pays ont un besoin urgent d'appui technique et de renforcement des capacités. L'application des directives intitulées « Words into Action » sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai, lancées en 2019 par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, contribuera à résoudre ces problèmes.

70. Des mesures urgentes doivent être prises pour améliorer l'adaptation aux changements climatiques, la gestion de l'environnement, la réduction des risques de

catastrophe et les actions en faveur du développement durable afin d'aider les personnes déplacées à atténuer les effets à court, moyen et long terme et à renforcer leur résilience. Les pays africains, les organisations régionales et sous-régionales, le secteur privé et la communauté internationale devraient de toute urgence accroître leurs investissements en faveur de la prévention des effets néfastes des changements climatiques et promouvoir une action intégrée portant sur les changements climatiques, la sécurité humaine et le développement, notamment en favorisant l'accès à des moyens de subsistance durables et une utilisation équitable des ressources naturelles.

71. Les États Membres africains et la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, sont encouragés à intensifier l'échange de bonnes pratiques et la collaboration sur les principales questions prioritaires définies dans le plan d'action pour améliorer la prévention et la protection des personnes déplacées et promouvoir des solutions en leur faveur (2018-2020), à savoir la législation et les politiques, les données, la participation, le déplacement prolongé et les solutions durables.

72. Il importe de trouver des solutions efficaces et durables qui aident les personnes déplacées à sortir le plus rapidement possible du statut de réfugiés et de personnes déplacées, à retrouver des moyens d'existence durables et à regagner leur estime de soi et leur dignité, afin qu'elles puissent contribuer utilement à leurs communautés et pays d'accueil. La communauté internationale devrait donc aider à alléger le fardeau des déplacements prolongés, à renforcer les capacités des pays et communautés d'accueil, à appuyer leurs efforts en faveur de l'inclusion socioéconomique et à aider les personnes déplacées à accéder à l'éducation, aux moyens de subsistance et aux services essentiels.
